



Le MAS des Terres Rouges

Siège social : Mairie – 34800 SALASC

Site internet : lemasdes terres rouges.asso.fr

Lettre d'information n°1- 07

L'association remercie les acteurs du développement du bassin versant du Salagou qui ont répondu à nos interrogations sur ce site majeur. Nous présentons leurs réponses...

MERIFONS... doit-on abandonner la dalle paléontologique de la LIEUDE aux caprices du temps ?

Éditorial :

Une rencontre particulièrement enrichissante avec Jean-Yves CROCHET, maître de conférences à l'Université de Montpellier 2, a sensibilisé les membres de notre association à la question du devenir du site paléontologique de la LIEUDE situé sur la commune de MERIFONS.

C'est un véritable cri d'alarme qu'a lancé Jean-Yves CROCHET en soulignant l'état de délabrement des structures de protection du lieu et les effets, non maîtrisés, des pluies et vents sur les empreintes (friabilité du sol, délitement des traces, etc.)

Une action crédible au plan de l'intérêt général devrait :

- 1- Permettre à la collectivité publique d'acquérir l'espace protégé qui appartient, aujourd'hui, au domaine privé et qui illustre une phase importante de l'histoire de la vie.
- 2- Réaliser un traitement des sédiments pour les stabiliser
- 3- Réaliser le moulage des empreintes. Cet impératif scientifique n'a jamais été effectué !
- 4- Aménager le site en tenant compte de sa vocation scientifique et culturelle pour la recherche et l'enseignement scolaire et/ou universitaire. On peut également envisager d'y intégrer une perspective touristique pour mieux couvrir les coûts d'entretien.
- 5- Créer une structure de gestion fiable pour accueillir les 10000 scolaires qui fréquentent le site chaque année !

... Mais quelques obstacles visant des intérêts particuliers et associatifs sont encore à lever ! Le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou pourrait être alerté, avec l'appui de la Commune de Méricons, de la Communauté de Communes, du Département et de la Région... qui sont déjà à l'écoute du problème soulevé.

Christian Guiraud



Jean-Yves CROCHET est le président d'ASPROGEO, association qui agit pour la protection du patrimoine géologique du Grand Sud Ouest

La Société Protection de la Nature du Languedoc Roussillon (SPNLR) est l'actuel propriétaire et le gestionnaire du site... elle semble prête à céder ce patrimoine à la collectivité publique. Quelles en seront les modalités ?



Réunion du 3 juin 2007 à l'Université de Montpellier 2.

De gauche à droite :

Philippe MARTIN

Adrien CAVE

Jean-Yves CROCHET

Henri CARTAYRADE

L'origine de la propriété

La dalle a été acquise en 1981 par la SPNLR pour la somme symbolique de 100 francs. Les généreux propriétaires étaient Madame Simone Marie Julienne PECH veuve d'Henri OLLIER, Monsieur Francis Mary Aimé OLLIER et Monsieur Pierre Christian Gérard OLLIER, descendants d'une très ancienne famille du bassin versant du Salagou.



Simone Ollier et son fils Pierre

Cliché Ch. Guiraud - 21 juin 2007 -

L'origine scientifique

La première communication scientifique qui signale d'une manière précise la dalle inférieure et la dalle supérieure de la LIEUDE est due à Paul ELLENBERGER, paléontologue. Elle a été présentée en 1973 au cours d'un colloque du CNRS sur l'évolution des vertébrés.

L'origine du classement

La **Réserve Naturelle Volontaire** de la LIEUDE a été agréée par décision ministérielle du **10 septembre 1986**. Elle fait l'objet d'une inscription sur la fiche ZNIEFF n° 4000.0000 classée en zone de type 1 (cf. inventaire national du patrimoine naturel)

Les aménagements réalisés par la SPNLR

Déviations de la route départementale après accord avec la DDE

Déplacement du poteau EDF planté sur la dalle

Réalisation d'une clôture et construction d'un abri en partenariat avec les collectivités territoriales et EDF.

Elaboration d'un panneau pédagogique en partenariat avec la mairie de MERIFONS



Cliché ASPROGEO/ J-Y Crochet – 2002-

Un projet de plan de gestion de la réserve non validé

Il a été adressé aux « autorités préfectorales » et proposait une évaluation de ce patrimoine dans ses différents aspects scientifiques, pédagogiques, sociaux et économiques. Pour l'heure, aucune réponse concrète n'a été apportée par une administration de l'Etat.

Le plan soulignait que la SPNLR assumait toutes les dépenses sans que le site génère un revenu. Mais nous n'y trouvons pas, pour compléter notre information, de projet financier qui puisse permettre une évaluation du coût de fonctionnement relatif à l'entretien des installations, leur amélioration et leur animation, voire au gardiennage du site. Cet indicateur semble indispensable aux décideurs publics.

L'évaluation financière du lieu est nécessaire :

Afin d'établir une base objective de transfert à la collectivité publique, il est nécessaire d'établir une estimation de la valeur actuelle du site par un organisme compétent et indépendant. Il s'agit d'un indicateur qui devrait permettre de concilier l'intérêt particulier avec l'intérêt général. C'est un enjeu majeur dans la stratégie de sauvegarde du site.

La surface protégée est de 10 ares 32 centiares... sur laquelle on identifie 931 empreintes !

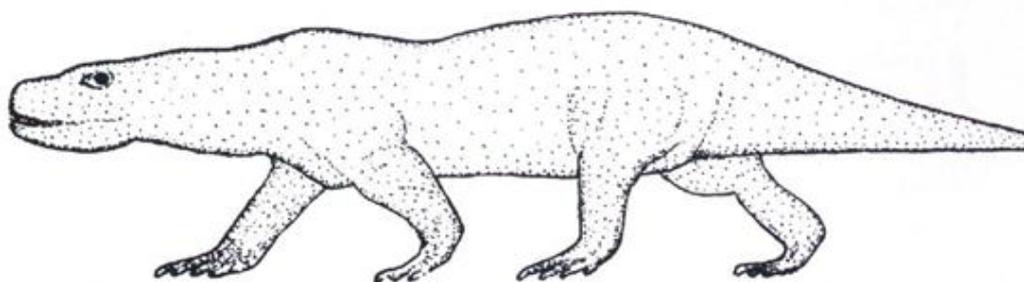
L' enjeu scientifique

« Il s'agit de terrains de l'époque permienne à la fin de l'ère primaire entre -295 et – 245 millions d'années... »

Le patrimoine géologique présent est d'importance internationale : c'est le seul site européen où des traces de pas de reptiles de cette époque, plus anciens que les premiers dinosaures, sont encore visibles » (J-Y CROCHET, 2002)

Une illustration concrète

« Ces empreintes permettent de reconstituer l'anatomie générale des os des extrémités des membres et de les attribuer avec plus ou moins de sûreté à des groupes de reptiles connus par ailleurs » (J-Y Crochet, 2002)



Silhouette « possible » de MERIFONTICHNUS THALERIUS
selon Gand et al, 2000 (Cité par J-Y Crochet)



Empreintes de reptiles –
Photographie de Georges
SUCHE.

Originaire de la vallée du
SALAGOU, ce photographe a
réalisé un ouvrage dédié aux
Hommes sensibles aux jeux de
lumière et aux aspects
patrimoniaux d'un espace
exceptionnel.

Nous vous invitons à consulter
son site :

[www.lac-
salagou.com/salagou-galerie](http://www.lac-salagou.com/salagou-galerie)

**Le point de vue de Bernard HALLEUX (professeur de Sciences de la vie et de la terre) –
SPNLR Hauts Cantons**

**« Le site classé du Salagou est un livre ouvert de géologie »
Un espoir : la fondation d'un Centre Européen de Géologie**

**« Comme beaucoup, suite à des visites et lectures de publications, une prise de conscience collective est
en train de naître: La dalle de La Lieude, au sein du "site classé du Salagou" représente un potentiel
pédagogique de très grande valeur :**

Pour toute l'étendue des programmes (CE2... jusqu'aux classes préparatoires...)

Pour tout l'espace géologique proche (uranium, bauxite, dolomie, volcanisme..)

*Pour tout l'espace géologique Languedocien puisque cette réserve témoigne de l'évolution de la vie(ici 250
MIA.) comme celle de Comiac (Cessenon sur Orb) (360MIA.) et celle du Gard: (39MIA.)réserve Saturnin-
Garmond à St Bauzély.*

... Nous n'avons pas le droit de gaspiller ce patrimoine géologique »

- <http://lieude.dalle.free.fr>
- <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/svt/littho/letrapodes/index.htm>

Les objectifs de la SPNLR (association loi de 1901 à but non lucratif)

Cf. statuts

*« (elle a pour but de) De promouvoir toute action et de s'associer à toute initiative tendant à assurer la conservation du sous-sol,
du sol, des eaux, de l'atmosphère, de la flore, de la faune et, en général, de tout milieu naturel présentant un intérêt spécial et qu'il
importe de conserver contre tout effet de dégradation naturelle et de soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'altérer
l'aspect, la composition et l'évolution »*

Le point de vue du Président de la SPNLR

Le président, Jean Antoine RIOUX, nous a accordé un entretien téléphonique dont nous
rapportons les points clés ci-dessous :

- 1- Il s'agit d'un problème interne à la SPNLR qui est propriétaire des lieux tout en soulignant
que la gestion des Réserves Naturelles Volontaires est placée, désormais, sous la
responsabilité de la Région... qui peut en demander, éventuellement, le déclassement.
- 2- Il y a une volonté de céder le site à la collectivité publique pour une somme qui est
actuellement discutée par l'ensemble des membres. En effet, de nombreux investissements
ont été faits et « le site doit être vendu à des conditions qui correspondent à notre
perception de sa valeur après estimation scientifique et économique ».

Le point de vue de la commune de MERIFONS

Daniel VIALA, maire

*« Le conseil municipal rappelle son intérêt pour l'accueil des scolaires et la mise à disposition de la
SPNLR d'une salle pour y ranger le matériel pédagogique indispensable à l'accueil des très nombreux
scolaires sur le site. En dehors de cette priorité donnée à l'éducation de la jeunesse, il soutient toutes les
initiatives, en collaboration avec les collectivités territoriales, qui visent l'intérêt général »*

**Le point de vue de la
Communauté de Communes du Clermontois
Chantal FONT, Vice-présidente**

*«Ce dossier est en cours d'instruction et il n'est pas possible d'émettre, aujourd'hui, un avis sur la suite
qui sera donnée au projet d'acquisition ; mais la Communauté de Communes souligne tout l'intérêt qu'elle
porte à la protection de ce site exceptionnel et à la nécessité d'agir rapidement. Il est souhaitable que ce
site devienne la propriété d'une collectivité (publique) afin d'obtenir les moyens financiers
indispensables »*